



Vol dans un supermarche pour une somme de 30 euro

Par **Iorent**, le **26/10/2008** à **09:54**

bonjour,

le supermarche ou je fais abituellement mes courses a mis au point un systeme de scanette grace a la quelle le client scane ses articles lui meme et presente ensuite la scanette a une caissiere . hier je me suis fait controler a la caisse et la caissiere a pu constater que je n'avais pas scane deux articles pour une valeur de 30 euro.j'ai regle les articles,mais le magasin va porter plainte.quelle peine est ce que je risque,est ce que je risque d'avoir un casier,et dois je prendre un avocat.merci de me conseiller,je n'ai jamais eu affaire a la justice et j'ai agis betement,je le regrete deja amerement.

Par **JamesEraser**, le **28/10/2008** à **13:11**

[citation]j'ai regle les articles,mais le magasin va porter plainte[/citation]

Vous ne risquez rien.

Et quand bien même, invoquez une marge d'erreur, le scan étant récent dans les magasins, ne peut-on pas oublier de scanner un article voire deux ?

Surtout 30 euros, remboursés et sur une valeur d'achat totale de combien ?

Le magasin serait plus ridicule qu'autre chose.

Dormez tranquille !

Experatooment